



Edito : Tous mobilisés le 18 octobre ! - AG FNEC-FP-FO et CSD SNETAA-FO - Des aides pour alléger le coût du transport - Contractuels - Brèves : Poste adapté, SFT, CAPPEI, Vœu Voie Pro, SEGPA.

Tous mobilisés le 18 octobre !

Depuis au moins notre première « Note aux S1 » de cette année scolaire, c'est-à-dire depuis le 31 août dernier, nous tentons de vous expliquer que la mobilisation sera obligatoire si nous ne voulons pas assister à la mort de la Voie Pro scolaire, publique et laïque, ainsi qu'à la destruction de notre statut de PLP. Oui, nous vous informons régulièrement, le plus clairement possible, au travers de cette note bien sûr, mais aussi en animant des réunions d'information syndicale. Certes, le Président Macron et ses ministres jouent un peu à cache-cache en faisant de temps en temps des annonces sans jamais rentrer dans les détails de la réforme qu'ils vont tenter de mettre en place, mais, notamment grâce aux différentes audiences, leur feuille de route est maintenant bien connue : développer coûte que coûte la formation par apprentissage afin qu'elle devienne à moyen terme la seule possible.

Bien évidemment, vous comprenez ce que cela peut signifier pour vous, pour nous tous.

Mais la partie est loin d'être perdue !

En effet, nous savons que la solution pour faire reculer n'importe quel gouvernement, c'est la mobilisation massive. Nous l'avons peut-être un peu oublié, et certains pouvaient tenir le discours classique et simpliste sur

l'inutilité de la grève et des syndicats, mais en janvier dernier, après la mobilisation massive essentiellement des personnels du premier degré, l'Histoire s'est rappelée à nous, puisque le gouvernement a été obligé de recruter sur les listes complémentaires des concours de professeur des écoles et d'aller chercher des contractuels en sus.

Oui, la mobilisation massive permet de faire reculer les gouvernements qui veulent mettre en place des contre réformes, c'est-à-dire des réformes qui ne vont pas dans le sens du progrès social !

Alors chers collègues, la **totalité des organisations syndicales vous propose de débiter cette mobilisation primordiale, le mardi 18 octobre prochain.** La date n'est peut-être pas très bien choisie (semaine avant les vacances), mais il est obligatoire, dans l'intérêt de tous, qu'elle soit réussie.

Nous allons continuer à tourner dans les départements et établissements pour préparer cette mobilisation. Nous sommes aussi à l'initiative d'une intersyndicale académique qui doit se réunir mercredi soir. Mais chacun d'entre nous doit aussi militer pour convaincre le plus grand nombre que c'est maintenant ou jamais que nous devons agir tous ensemble !

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

AG FNEC-FP-FO et CSD SNETAA-FO

Comme annoncé, nous avons commencé à tenir nos assemblées générales départementales. Nous étions à Périgueux lundi 26 septembre, puis à Mont-De-Marsan mardi 27, et enfin, nous étions jeudi 29 à Bayonne.

Au cours des matinées, nous avons pu échanger entre personnels de différents corps sur les conditions de travail et sur les réformes à venir. Pas de surprise, le sentiment de fatigue, voire d'épuisement, mais aussi de déconsidération, touche de nombreux personnels, de la maternelle au lycée. Le sentiment d'être maltraité par l'institution est aussi très présent.

Les après-midi, nous nous sommes réunis entre personnels de la Voie Pro. Nous avons pu échanger sur la réforme à venir et sur la nécessité de lutter contre le développement de l'apprentissage au détriment de la Voie Pro scolaire publique et laïque. Nous avons donc commencé à préparer la mobilisation du 18 octobre.

A venir, Agen ce mardi 4 octobre, puis Bordeaux le lundi 17 octobre.

Les inscriptions pour Bordeaux sont toujours ouvertes :

<https://forms.gle/p7QT8FMxGppB7cVH9>



Des aides pour alléger le coût du transport

1. Remboursement partiel des titres :

Dans la limite du plafond prévu à l'**article 3 du décret 2010-676 du 21 juin 2010**, soit **86,16 € par mois**, l'Etat peut prendre en charge la moitié du tarif des abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité, des cartes et abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires, à nombre de voyages illimité ou limité, des abonnements de la SNCF de type « Carte liberté » ou « Fréquence », des abonnements à un service public de location de vélos (non cumulable avec les abonnements précédents). Il est entendu que ces abonnements concernent un titre de transport permettant à l'agent d'effectuer le trajet entre son domicile et son lieu de travail. Le montant de cette prise en charge est versé mensuellement, les demandes (**formulaire en ligne sur notre site**) peuvent être transmises tout au long de l'année.

2. Forfait mobilités durables :

Le **décret n°2020-543 du 9 mai 2020** relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat instaure une indemnisation pour les agents qui ont choisi de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. **L'arrêté du même jour** en définit les modalités : forfait de 200 € à condition d'utiliser ce moyen de transport 100 jours minimum (modulés selon la quotité de temps de travail) sur l'année civile. La déclaration (**formulaire en ligne sur notre site**) doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2022.

Attention, ces 2 dispositifs ne sont pas cumulables ! La circulaire est en ligne sur notre site Internet.

Contractuels : venez vous informer auprès de notre organisation !

Nous organisons des réunions d'information spéciale « contractuels » dans notre académie afin que les collègues puissent mieux connaître leurs droits et devoirs.

Ces 2 réunions, l'une à **Bordeaux le mercredi 19 octobre**, l'autre à **Peyrehorade le vendredi 21 octobre**, seront animées par **Paul DEVAUX**, notre responsable national en charge du dossier des contractuels.

Pour y participer, rien de plus simple, il suffit de s'y inscrire via le lien suivant :

<https://forms.gle/fyDY6SGy5rWPtcTt8>

Tous les inscrits recevront ensuite une convocation et pourront ainsi faire une demande d'autorisation d'absence auprès du secrétariat de direction de leur établissement.

Le SNETAA-FO et sa fédération, la FNEC-FP-FO, sont encore et toujours très engagés au service des collègues contractuels.

N'hésitez pas vous inscrire et à faire inscrire !



s'inscrire ici

Brèves

Poste adapté :

Les collègues qui rencontrent des difficultés dues à leur état de santé peuvent faire une demande pour être affectés, à la prochaine rentrée, sur poste adapté. Attention, les demandes doivent être remontées par voie hiérarchique avant le 8 novembre. Pour avoir des infos précises, [voir notre « Note aux S1 » du 26 septembre.](#)

SFT :

Comme chaque année maintenant, pour bénéficier du SFT (Supplément Familial de Traitement), nous devons **transmettre** tout un tas de documents à l'Administration **via le secrétariat de notre établissement**. C'est très pénible, mais si on ne le fait pas... Vous trouverez la circulaire académique et la [liste des pièces à fournir sur notre site Internet](#). Attention, **date limite** pour transmettre votre dossier : **mercredi 19 octobre 2022 !**

CAPPEI :

Les collègues intéressés par une formation préparatoire à l'examen du CAPPEI peuvent envoyer leur candidature ([formulaire en ligne](#) sur notre site) à poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr avant le **12 octobre 2022 à 12h**. Pour la VAEP, les collègues doivent dans un premier temps compléter et signer **un dossier de recevabilité (Livret 1)**. Ce dossier est à déposer dans leur espace candidat Cyclades au plus tard le **14 octobre prochain à 12h**. Pour avoir des infos plus complètes, [voir notre « Note aux S1 » du 26 septembre.](#)

Vœu Voie Pro :

Vœu sur la Voie professionnelle présenté au CTMEN du 23 septembre 2022

Le projet de réforme des lycées professionnels calqué sur le modèle de l'apprentissage représente des dangers avérés pour l'avenir des élèves, de nos métiers, de nos établissements. Nous refusons cette vision étriquée de leur formation professionnelle initiale scolaire où les contenus et les horaires disciplinaires seraient largement amputés. Les impacts sur les postes, les conditions de travail de l'ensemble des personnels et sur les statuts seraient catastrophiques.

Nos organisations exigent l'abandon de ce projet de réforme.

Pour nos organisations syndicales FSU, UNSA, FO, CGT, SNALC la voie professionnelle doit être renforcée et bénéficier d'un vaste plan d'investissement notamment par une augmentation du nombre de personnels, la mise en œuvre d'équipes pluri-professionnelles complètes, un vaste plan de pré-recrutement adossé à une formation solide et une véritable revalorisation salariale.

Vote
14 POUR (FSU, UNSA, FO, CGT, SNALC)
1 Abstention (SGÉN)

SEGPA :

Le SNETAA-FO organise une réunion « SEGPA » le jeudi 10 novembre pour faire le point sur la situation académique. Tous les collègues PLP affectés en SEGPA seront les bienvenus. Inscriptions à suivre dans une prochaine note...

Agenda

Mardi 4 octobre

AG FNEC-FP-FO du Lot & Garonne et Conseil départemental du SNETAA à Agen

Vendredi 7 octobre

Groupe de travail « projets carte des formations professionnelles et BTS »

Mercredi 12 octobre

Conseil Académique de l'Éducation Nationale

Lundi 17 octobre

AG FNEC-FP-FO de la Gironde et Conseil départemental du SNETAA à Bordeaux

Lundi 17 octobre

Comité Technique Académique

Mercredi 19 octobre

Réunion contractuels à Bordeaux

Vendredi 21 octobre

Réunion contractuels à Peyrehorade

